

# JUSTICE

faits-dj.union@sonapresse.com

## Les chefs des juridictions renforcent leurs capacités

NDEMEZO'O ESSONO  
Libreville/Gabon

UN séminaire de formation des chefs des juridictions, des formations spécialisées, des chefs des greffes et des parquets, axé sur "La nouvelle organisation judiciaire et le fonctionnement des juridictions", s'est ouvert hier à l'École nationale de la magistrature (ENM).

D'après le ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargé des droits de l'Homme, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, cette séance, qui s'étale sur deux jours, matérialise l'ambition et la volonté sans cesse exprimée par le président du Conseil supérieur de la magistrature d'œuvrer en faveur d'une justice diversifiée et professionnelle au service des populations au nom de qui la justice est rendue, et d'un système performant et de qualité. " Pour y parvenir, le renforcement du capital humain constitue un levier essentiel, car il permet de disposer d'un personnel doté d'aptitudes, de talents, de qualifications et d'expériences accumulées lui permettant d'avoir une capacité à travailler et à produire pour lui-même et pour les autres ", a expliqué le membre du gouvernement. Et d'ajouter: " En initiant cette formation à votre bénéfice, l'objectif que nous visons est double: renforcer vos capacités et vous offrir des outils supplémentaires qui, nous l'espérons vivement, vous serviront dans la gestion quotidienne de vos services et des personnels placés sous votre responsabilité (...) En ouvrant ce séminaire, je formule le vœu qu'il ne constitue que le premier d'une longue série de rencontres de formation au bénéfice de tous les acteurs du monde judiciaire ".

Se réjouissant de ce que ce séminaire intervient au moment où les magistrats et les greffiers des différentes juridictions viennent de prendre leurs nouvelles fonctions, le directeur général de l'ENM,



Le ministre de la Justice, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, posant avec quelques chefs des juridictions.

Jean Désiré Ossaga Madjoue, a indiqué que cette action de formation est la première d'un long programme de 50 autres prévues pour se dérouler d'oc-

tobre 2020 à juin 2021. Avant de préciser que cette formation est mise à profit pour présenter les réformes législatives intervenues dans l'organisation

judiciaire du Gabon. Parmi les sous-thèmes animés par d'éminents conférenciers, on note la nouvelle organisation judiciaire, le fonctionnement

des juridictions, l'application du droit Ohada par les juridictions nationales. Un bilan est prévu à la fin du séminaire, cet après-midi.

## Justice : une féminisation très marquée

E. NDONG-ASSEKO  
Libreville/Gabon

À L'AUDIENCE solennelle d'installation des magistrats promus ou affectés à la Cour d'appel judiciaire de Libreville, le substitut général, Bruno Obiang Mve, était apparu comme une exception. Celle qui confirme la règle... ou plutôt la tendance à la féminisation des juridictions judiciaires. Tel un cheveu sur la soupe, sa présence avait quelque chose d'insolite au milieu d'une marée de magistrats. Tout au long de cette cérémonie, seuls les noms à consonance féminine revenaient sans cesse. Et comme il était le dernier à être appelé pour sa prise de fonctions, pour les hommes, l'honneur était sauf. Si la Décennie de la femme est marquée par une montée en puissance de celles-ci dans de nombreuses institutions de la

République, dans le secteur Justice, dire qu'elles ont le vent en poupe est un euphémisme. À la Cour d'appel judiciaire de Libreville, c'est une femme, Sophie Ambounda épouse Kassa, qui est Premier président, alors que le parquet général est dirigé par une autre femme, Romaine Makouza épouse Vendakambano. Tous les conseillers, présidents de chambre d'accusation et de chambres d'accusation spécialisée, sont également des femmes. De même, au parquet général, sur les quatre substituts généraux promus, trois sont des femmes. Plus grande juridiction judiciaire, la Cour de Cassation a pour Premier président une femme, Julienne Olga N'Zamba Massounga, épouse Tchikaya. Une présence marquée que tempère seulement le procureur général près la Cour de cassation, Joachim Kidi. Les tribunaux de première instance n'échappent



La tendance à la féminisation des juridictions gabonaises est visible sur cette image.

pas à cette ascension de la gent féminine. À Libreville, à l'exception du président et du procureur de la République, la plupart des postes (vice-présidents, juges, juges d'instruction, président de la juridiction des mineurs, Chambre correctionnelle des mineurs...) ont échu aux femmes. Les vice-présidents du tribunal de Commerce sont à dominante

féminine. Et que dire du tribunal du Travail où la même tendance se poursuit ! Il en va de même des juridictions de l'intérieur du pays où cette féminisation (certes aux profils éloquents) rayonne de mille feux. D'ailleurs, cerise sur le gâteau, n'est-ce pas une femme, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, qui est ministre de la Justice ?